

Biénergie

Électricité et gaz naturel

R-4169-2021 : Offre concertée de biénergie

Mesure de décarbonation du chauffage des bâtiments énoncée
dans le PEV 2030

Audience – 21 février 2022

Objectif de société

Urgence climatique : Nécessité d'agir pour réduire les émissions de GES

Cible globale de réduction de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990

Novembre 2020

Identification d'une **série de mesures pour atteindre cette cible**
Cible de réduction de **50% des GES** issus du chauffage des **bâtiments** d'ici 2030

PEV 2030

Contribution requise de diverses mesures **dont la biénergie**

Juin 2021

Complémentarité des réseaux électrique et gazier : **vecteur de réussite** pour une décarbonation efficace
Solution conjointe et entente négociée
Partage entre HQD et Énergir **des coûts liés à la conversion vers la biénergie**

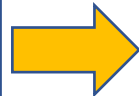
Décret n° 874-2021

Partenariat des Distributeurs encadré par une Entente pour développer une Offre concertée

Volonté des Distributeurs de participer à la décarbonation

Offre concertée

- Offres commerciales encourageant l'installation de systèmes biénergie écoénergétiques
- Tarifs et conditions favorisant la conversion vers la biénergie
- Mécanisme visant à équilibrer les impacts tarifaires pour les clients des Distributeurs

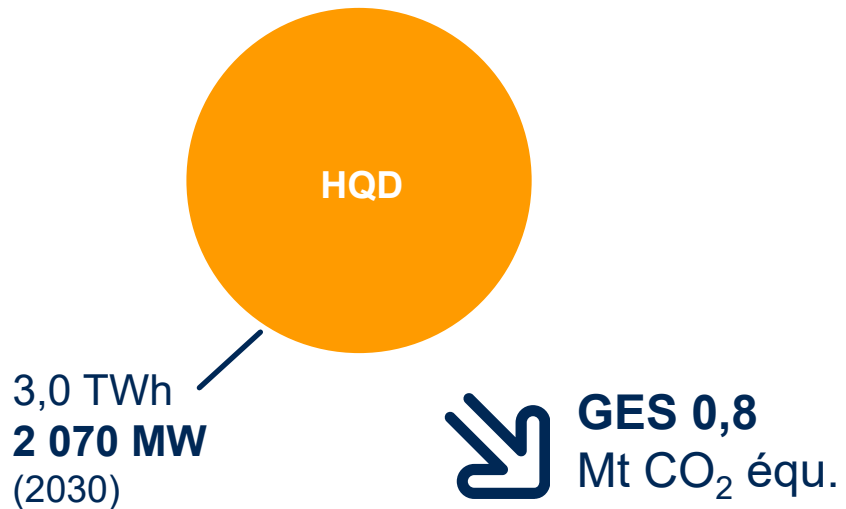


Réponse optimale à la demande du Gouvernement

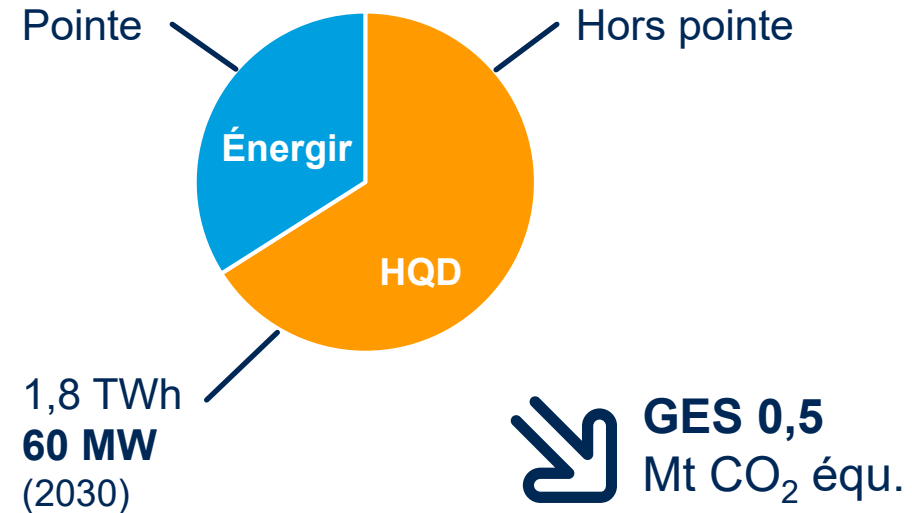
- Réduction des émissions de GES à coûts raisonnables pour les consommateurs d'énergie
- Utilisation efficace de l'électricité pour le Québec
- Mise en place rapide de la solution
- Respect du cadre réglementaire

Approche biénergie : la solution optimale

Tout à l'électricité (TAE)



Biénergie



Effacement presque complet
de la pointe grâce à la biénergie

Contribution
significative
à l'atteinte
des cibles
de réduction
de GES avec
peu d'impact
à la pointe



Marchés et usages visés

Marchés

1 Résidentiel

Ex. : unifamiliale, immeubles à logements

2 Commercial

Ex. : pharmacie, succursale bancaire ou petit bureau

3 Institutionnel

Ex. : jusqu'à un grand CIUSS, école secondaire

- Clients existants d'Énergir et nouveaux bâtiments
 - **Résidentiel et commercial** : $\leq 15\ 000\ \text{m}^3/\text{an}$
 - **Institutionnel** : $\leq 500\ 000\ \text{m}^3/\text{an}$
- Les balises tiennent compte des solutions technologiques matures et du coût pour le client

Malgré les balises volumétriques, l'Offre est ouverte à tous

Usages

- **Chauffage des espaces** : gaz naturel utilisé pour le chauffage des espaces uniquement lorsque la température de permutation sera atteinte
- **Chauffage de l'eau** : conversion complète
- **Autres usages** : aucune conversion

Phase 1 : Déploiement débutant avec la clientèle résidentielle

Contribution GES

Fruit d'une négociation entre les Distributeurs visant à équilibrer l'impact tarifaire

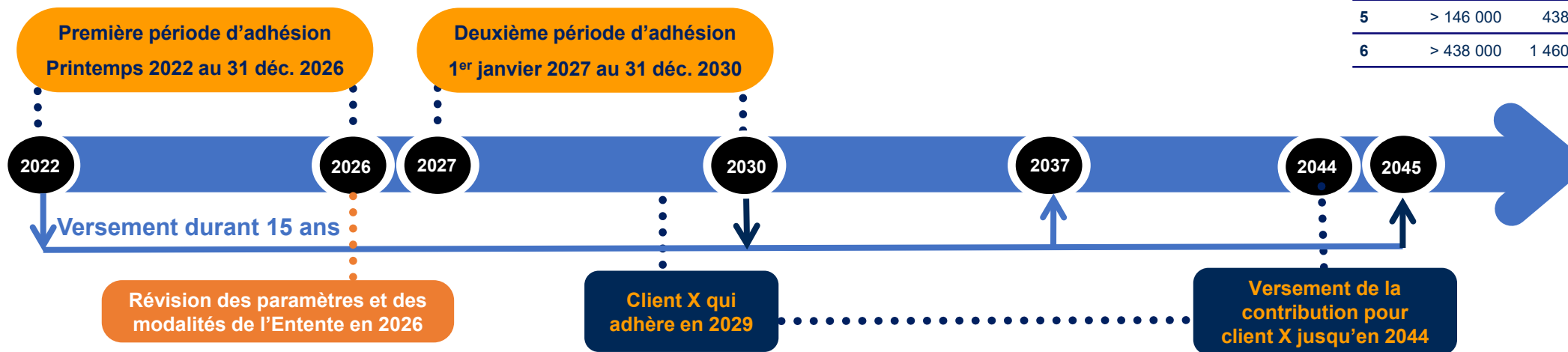
Calculs de la Contribution GES

- Grille calibrée afin d'obtenir un montant de **85 M\$ en 2030** si les volumes de conversion prévus se réalisent (314 Mm³)
- Contribution GES calculée annuellement pour chaque client converti

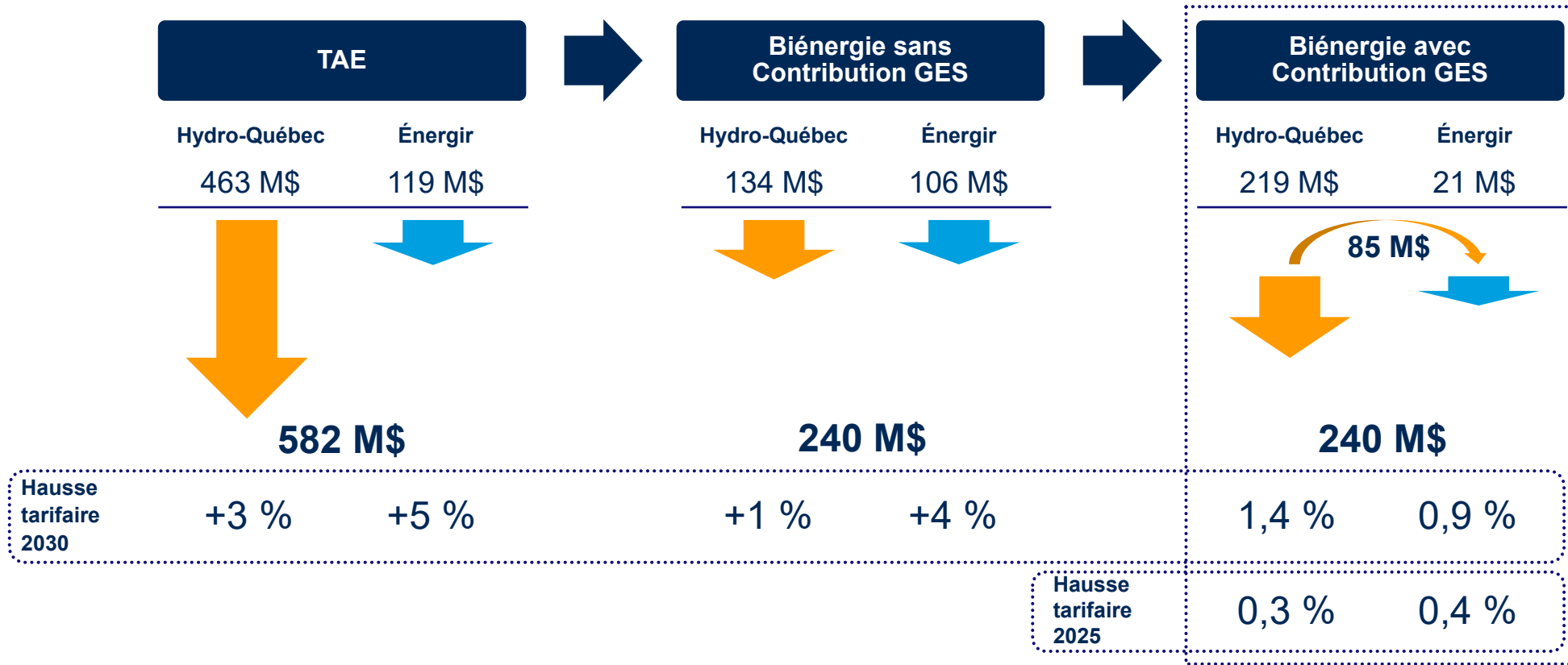
Contribution GES : mécanisme permettant le partage des coûts de la décarbonation

Taux applicables au volume converti

Palier	Borne inférieure	Borne supérieure	Volume	Taux (¢/m ³)
1	0	4 380	4 380	28,965
2	> 4 380	14 600	10 220	21,553
3	> 14 600	43 800	29 200	19,385
4	> 43 800	146 000	102 200	16,037
5	> 146 000	438 000	292 000	13,322
6	> 438 000	1 460 000	1 022 000	11,020



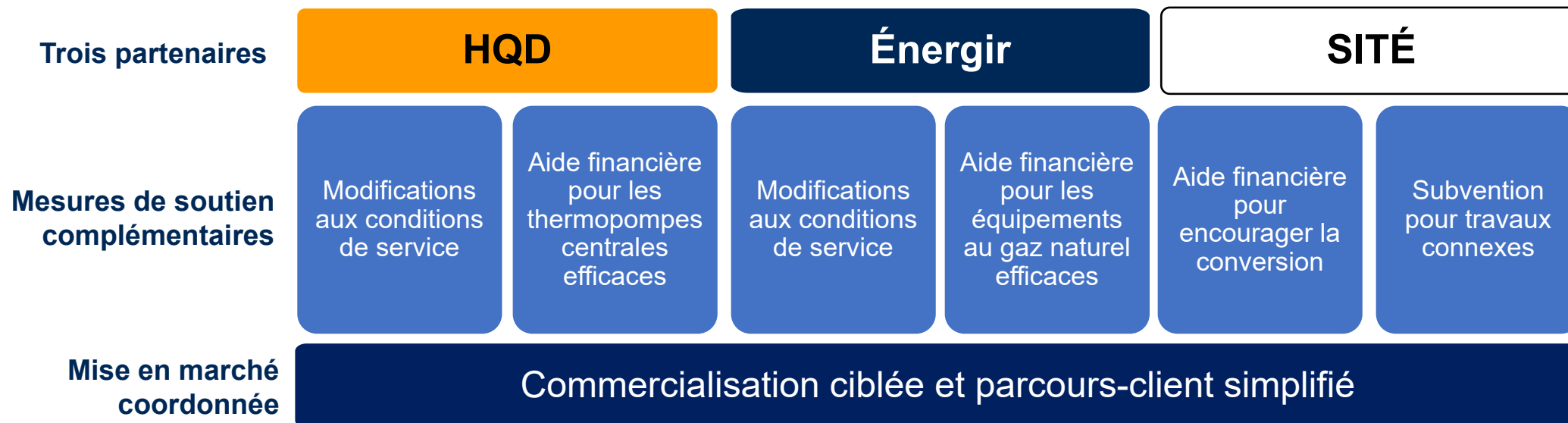
Impacts tarifaires



La Contribution GES assure un équilibre des impacts tarifaires pour les clients des Distributeurs

Incitatifs et commercialisation adaptés

Essentiels pour augmenter significativement la pénétration de la biénergie et atteindre les cibles de réduction de GES

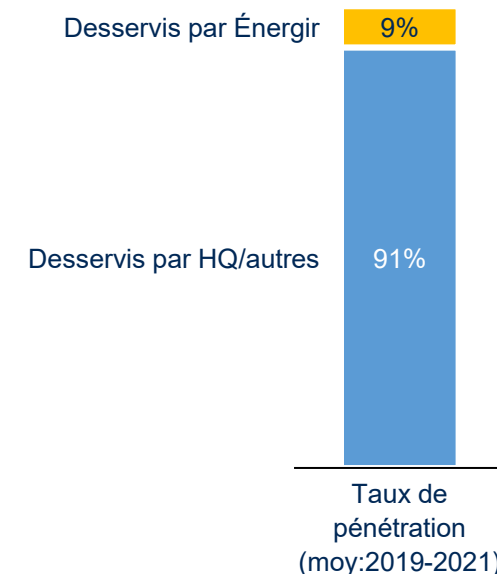


Réponses à certaines préoccupations

Importance des nouveaux bâtiments

- L'Offre vise les nouveaux bâtiments qui auraient opté pour une alimentation au gaz (**taux de pénétration limité**)
- Permet d'encourager les clients **souhaitant consommer du gaz naturel** à choisir la biénergie
- Le but **n'est pas d'augmenter les parts de marché** d'Énergir
- Respect de la philosophie du PEV et du décret en :
 - Favorisant l'atteinte des cibles de décarbonation
 - Tirant profit de la complémentarité des réseaux
 - Assurant un partage des coûts

Taux de pénétration d'Énergir dans les nouveaux bâtiments visés par l'Offre



Grilles de Contribution GES robustes

Grilles peu sensibles aux
hypothèses de croissance de la
demande de gaz naturel

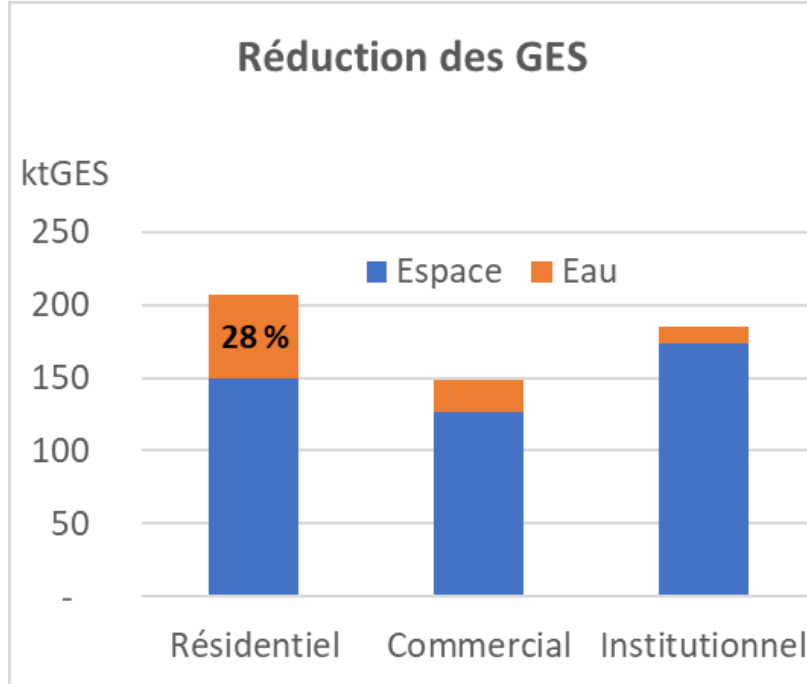
	Scénario présenté au dossier	Scénario alternatif avec décroissance*
Impacts tarifaires d'Énergir estimés	106 M\$	92 M\$
Contribution GES visée (couverture des impacts tarifaires en %)	85 M\$ (80%)	74 M\$ (80%)

Comparaison de la grille de l'Annexe 2 de la Contribution GES applicables en 2022
(¢/m³ de 2022)

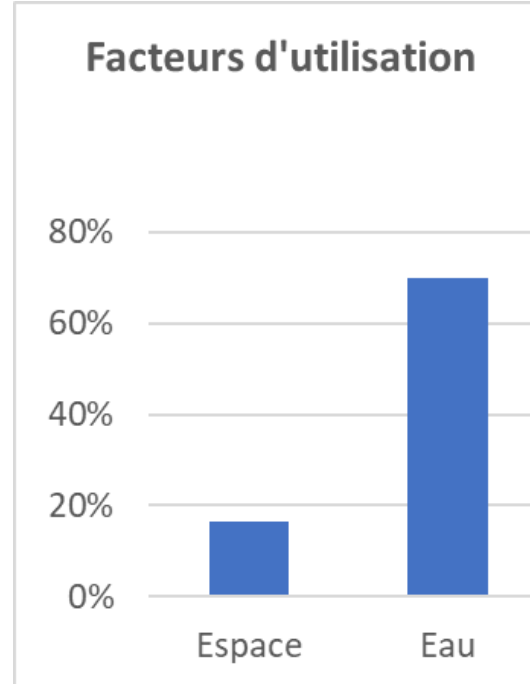
	Scénario présenté au dossier	Scénario alternatif avec décroissance*
Palier 1	28,965	28,745
Palier 2	21,553	21,388
Palier 3	19,385	19,238
Palier 4	16,037	15,915
Palier 5	13,322	13,221
Palier 6	11,020	10,936

* Scénario où les volumes totaux des clients visés diminuent de 0,9%/an plutôt que d'augmenter de +0,2%/an.

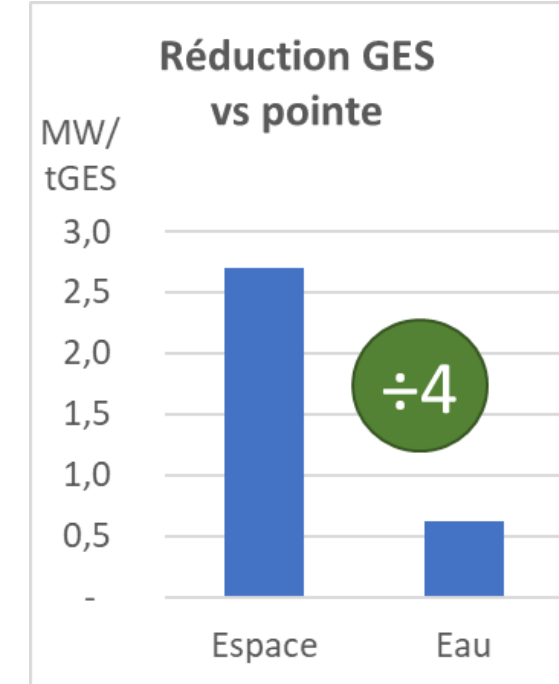
Conversion du chauffage de l'eau justifiée



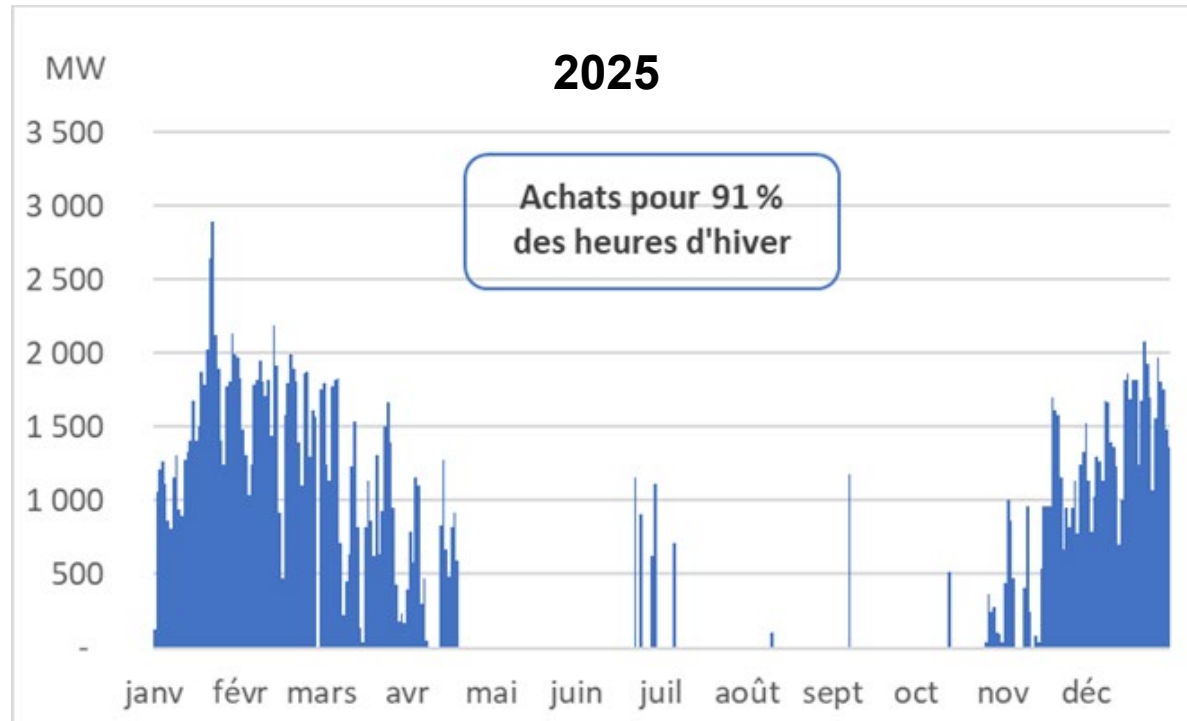
17 % des économies totales de GES



Réduction des GES par rapport à l'impact en pointe beaucoup plus importante pour l'eau chaude



Sonde : approche éprouvée



Approche sur appel plutôt
que par sonde :

Hausse du recours au gaz naturel
et des émissions de GES

Portefeuille de mesures complémentaires

Déplacement de la demande

- Crédit hivernal
- Tarifs Flex
- GDP Affaires (CVCA)
- Hilo
- Accumulateurs thermiques

← Limite au déplacement

→ Aucune limite

Effacement de la demande

- Biénergie
- GDP Affaires (effacement)

**Importance de conserver les moyens de déplacement
lorsque l'effacement n'est pas possible**

Merci !

